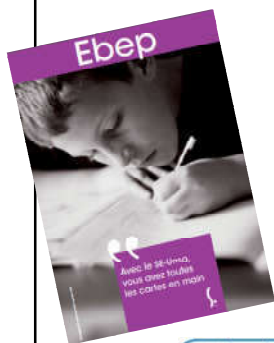


AESH, le SE-Unsa vous accompagne...

AESH, les nouveautés pour cette rentrée 2020:

Le SE-Unsa 71 souhaite une très bonne rentrée 2020 aux accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap. La section de Saône-et-Loire se tiendra à votre disposition tout au long de l'année pour vous accompagner et défendre vos droits.



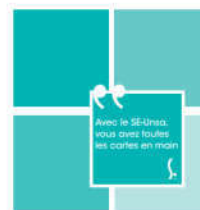
Tou.te.s les AESH du département sont rattaché.e.s à un PIAL inter-degrés qui dépend d'un collège. Les avenants ont normalement été transmis à tou.te.s les AESH qui devaient le renvoyer signé. Le pilote du PIAL est le chef d'établissement qui est votre premier interlocuteur concernant votre emploi du temps hebdomadaire.

#AgirAvecVous

Agnès Fleury,
Référente AESH



Et moi...



AESH

La Commission Académique d'Action Sociale de l'Éducation Nationale (CAAS)

Le
syndicat
utile

AGIR
& OBTENIR

Pour répondre aux difficultés passagères rencontrées par les personnels actifs et retraités de l'Éducation Nationale, la CAAS attribue :

- des aides financières en prêts à court terme sans intérêts ;
- des aides d'urgence.

Elle se réunit 1 fois par mois.

Les secours urgents sont attribués pour venir en aide aux personnels actifs (titulaires et contractuels) ou retraités qui doivent faire face à un imprévu comme une séparation, un décès ou la perte d'emploi du conjoint.

Les prêts sont destinés aux personnels actifs ou retraités (titulaires et contractuels) qui connaissent des difficultés financières passagères mais dont la situation ne justifie pas l'attribution d'une aide exceptionnelle non remboursable.

Dans les deux cas, pour faire une demande, les collègues doivent monter **un dossier auprès de l'assistante sociale de la DSDEN**, Nathalie Maillard (03.85.22.55.25).

Ensuite, le dossier est examiné par la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS) qui statue sur la demande d'aide ou de prêt déposée par l'agent actif ou retraité.

Les élus Unsa-Education siègent dans cette commission avec les représentants de l'administration, de la MGEN et des autres organisations syndicales.

Une commission s'est réunie le 10 septembre dernier et a étudié 25 dossiers dont 10 pour la Saône et Loire. **La prochaine CAAS est prévue le 15 octobre prochain.**

N'hésitez pas à nous contacter.

Myriam Peutot,

Déléguée Unsa Education à la CAAS



Direction : on met la pression !

Depuis des années, le SE-Unsa est mobilisé sur la direction d'école.

Les derniers mois ont vu s'ouvrir un agenda social sur ce sujet qui n'a toujours pas porté ses fruits. Les attentes sont fortes ! Convaincu que les conditions dans lesquelles les directrices et directeurs exercent leurs missions sont intenable, le SE-Unsa a déposé une alerte sociale pour mettre la pression sur le ministère afin d'aboutir à des avancées concrètes.

Pour amplifier cette action, le SE-Unsa a maintenant besoin de vous pour porter la voix des directrices et directeurs d'école et affirmer que « la pression, je n'la subis pas, je la mets avec le SE-Unsa ».

Pour exprimer votre soutien, connectez-vous ! :

<https://enseignants.se-unsa.org/Direction-on-met-la-pression>



Pour impacter réellement la vie quotidienne de chaque directrice et directeur, quelle que soit la taille de l'école, c'est avant tout du **temps de décharge supplémentaire** et une **aide administrative** formée et pérenne qui sont nécessaires !

Pour cela, il faut des moyens, et surtout une programmation pluriannuelle de ces derniers. Le ministère donne à voir une volonté d'améliorer la situation des directeurs ; malheureusement dans les faits aucune augmentation des postes n'est à ce jour prévue.

Pour le SE-Unsa, il n'est pas question de se contenter de mesures cosmétiques. Le SE-Unsa a mis en garde le ministère de la situation explosive des directrices et directeurs d'école, il sera très vigilant à l'évolution rapide de ce dossier qui ne peut plus attendre !

*Nicole Méline,
Directrice d'école.*



Quid du matériel personnel utilisé pour la classe ?

Le grand public a découvert lors du confinement qu'enseigner est un vrai métier. Au cours de réunions de rentrée, beaucoup de parents ont rendu hommage à notre patience et à notre professionnalisme.

En même temps, Monsieur et Madame tout le monde ont découvert que nous utilisons notre matériel personnel pour notre travail d'enseignant... ! Il est inadmissible que les enseignants aient dû investir dans du matériel individuel et des consommables. L'accès au très haut débit a aussi créé des difficultés supplémentaires. Certains collègues n'y avaient pas toujours accès. Tout cela a représenté un coût important : **Le SE-Unsa demande un crédit d'impôts pour amortir ces dépenses supplémentaires pour les enseignants, CPE, PsyEN et AESH.**